

401	27/06/2019	BE 0408.628.435	30	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19231.00542	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE - SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Gachard N°: 88 Boîte:

Code postal: 1050 Commune: Ixelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.sos-kinderdorpen.be

Numéro d'entreprise BE0408628435

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 15-10-2014

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 28-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-01-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.2, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.2, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.5.3, C-asbl 5.7, C-asbl 5.12, C-asbl 5.13, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

VAN LIERDE Bruno

avenue Hamoir 24/B
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2016

Président du Conseil d'Administration

DEJONGHE Piet

Groeneweg 184/A
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Vice-président du Conseil d'Administration

VAN DER MERSCH Aernout

Gouvernementsweg 63
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 16-05-2008

Vice-président du Conseil d'Administration

TITECA Eveline

avenue Henri Pirenne 4/1
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 24-03-1983

Administrateur

TANGHE Filip

Beukendreef 39
2840 Rumst
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2012

Administrateur

COTTENIE Johan

Oude Nethensebaan 33
3051 Sint-Joris-Weert
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Administrateur

DEFORCHE Filiep

Oude Godstraat 34
2650 Edegem
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Administrateur

DE LAUNOIT Yvan

avenue des Eglantiers 16
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Administrateur

LEYMAN Paul

Pierstraat 204
2630 Aartselaar
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Administrateur

MARCHANT Jean-Pierre

avenue de l'observatoire 82
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Administrateur

TALEB Valérie

rue Jabal Habri, résidence Nadia Q1/M
20390 Casablanca
MAROC

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 31-05-2018

Administrateur

GOLDSCHMIDT Alain

avenue Hamoir 36
1180 Uccle
BELGIQUE

Administrateur

SPRL JOIRIS, ROUSSEAU & CO - REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS (B0194)

BE 0450.426.032
rue de la Biche 18
7000 Mons
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 31-05-2018

Commissaire

Début de mandat: 31-05-2018

Fin de mandat: 31-05-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

GONET Sébastien

rue de la Cayauderie 53
6043 Ransart
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0408628435		C-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>2.360.771</u>	<u>1.876.535</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	510.062	106.014
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.849.209	1.769.021
Terrains et constructions		22	1.139.137	1.069.806
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	1.139.137	1.069.806
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	47.272	74.810
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	47.272	74.810
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	662.800	624.405
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	662.800	624.405
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	1.500	1.500
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.500	1.500
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.500	1.500
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.554.145</u>	<u>3.690.117</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.795.863	1.029.439
Créances commerciales		40	325.786	230.109
Autres créances		41	1.470.077	799.330
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	5.952	5.948
Valeurs disponibles		54/58	2.698.280	2.504.075
Comptes de régularisation	5.6	490/1	54.050	150.656
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>6.914.917</u>	<u>5.566.652</u>

N°	BE0408628435	C-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	3.645.814	2.952.609
Patrimoine de départ		10	934.701	934.701
Moyens permanents		100	934.701	934.701
Plus-values de réévaluation		101		
Fonds affectés		12		
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)	5.7	13		
Subsides en capital		14	2.677.169	2.017.908
PROVISIONS		15	33.944	
Provisions pour risques et charges		16	101.866	13.820
Pensions et obligations similaires		160/5	101.866	13.820
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Autres risques et charges	5.7	162		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	163/5	101.866	13.820
		168		
DETTES		17/49	3.167.237	2.600.223
Dettes à plus d'un an	5.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus		42/48	1.848.790	1.330.332
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42		
Dettes financières		43	251	428
Etablissements de crédit		430/8	251	428
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	190.650	181.915
Fournisseurs		440/4	190.650	181.915
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	45	639.713	667.032
Impôts		450/3	52.152	113.349
Rémunérations et charges sociales		454/9	587.560	553.683
Dettes diverses		48	1.018.177	480.956
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		90
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	1.018.177	480.866
Comptes de régularisation	5.8	492/3	1.318.447	1.269.891
TOTAL DU PASSIF		10/49	6.914.917	5.566.652

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	10.968.896	10.065.378
Chiffre d'affaires	5.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73	10.801.314	9.569.596
Autres produits d'exploitation		74	167.583	495.782
Coût des ventes et des prestations		60/64	10.243.778	10.042.289
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.565.143	1.833.038
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	4.610.610	4.753.247
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	419.412	187.569
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		1.000
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8		
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	3.648.613	3.267.436
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	725.119	23.089
Produits financiers		75	332	19
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	332	19
Autres produits financiers	5.10	752/9		
Charges financières	5.10	65	21.659	20.888
Charges des dettes		650		67
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	21.659	20.821
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	703.792	2.221
Produits exceptionnels		76	1.042	20
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9	1.042	20
Charges exceptionnelles		66	45.573	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662	44.782	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	791	
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	659.260	2.241

N°	BE0408628435	C-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	2.677.169	2.017.908
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	659.260	2.241
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	2.017.908	2.015.668
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	2.677.169	2.017.908

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXXX	147.953
8021	701.864	
8031	21.921	
8041		
8051	827.896	
8121P	XXXXXXXXXXX	41.940
8071	275.894	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	317.834	
210	510.062	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.1
----	--------------	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	2.010.336
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	331.667	
Cessions et désaffectations	8171	258.625	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.083.378	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	940.529
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	44.336	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	40.625	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	944.240	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>1.139.137</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	1.139.137	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	577.880
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	4.273	
Cessions et désaffectations	8173	312.266	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	269.887	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	503.070
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	31.810	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	312.266	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	222.615	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	47.272	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	47.272	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.5
----	--------------	--------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	1.094.177

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 123.855

Cessions et désaffectations

8175 236.744

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 **981.287**

Plus-values au terme de l'exercice

8255P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P XXXXXXXXXXXX

469.772

Mutations de l'exercice

Actés

8275

67.371

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

218.655

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325

318.488

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

26

662.800

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

261

662.800

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	1.500
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>1.500</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	5.952	5.948
8686		
8687		
8688	5.952	5.948
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

N°	BE0408628435	C-asbl 5.9
----	--------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730/1		
732/3	5.153.686	4.675.035
734/5	1.205.529	1.158.743
736/8	4.442.098	3.735.818
9086	93	97
9087	76,1	80,2
9088	118.720	120.502
620	3.213.324	3.334.303
621	1.011.690	1.140.547
622	100.690	87.441
623	278.776	190.955
624	6.130	
635		
9110		
9111		
9112		1.000
9113		
9115		
9116		
640	8.281	4.693
641/8	3.640.332	3.262.743
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Autres produits exceptionnelles

Ventilation des autres charges exceptionnelles

provision pour risques et charges exceptionnelles

charges exceptionnelles

Exercice
1.042
44.782
791

N°	BE0408628435	C-asbl 5.11
----	--------------	-------------

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	52.152	113.349
9148		

N°	BE0408628435	C-asbl 5.14
----	--------------	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	2.750
95061	4.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	15,3	21,8	29,5
Temps partiel	1002	43,1	4,6	38,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	76,1	24,2	51,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	79.678	33.828	45.850
Temps partiel	1012	39.042	4.986	34.056
Total	1013	118.720	38.814	79.906
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	80,2	21,6	58,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	120.502	36.199	84.303
Frais de personnel	1023	4.753.247	1.228.653	3.524.594
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	50	43	74,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	44	41	68
Contrat à durée déterminée	111	4	1	4,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2	1	2,1
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	21	5	23,7
de niveau primaire	1200	19	5	21,7
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	29	38	50,9
de niveau primaire	1210	25	36	45,9
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	1	3,5
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	49	34	69,7
Ouvriers	132	1	9	4,9
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	228	
Frais pour l'association ou la fondation	152	8.563	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	30	13	37,7
210	19	8	26,6
211	7	5	10,3
212			
213	4		0,8

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	28	14	36,3
310	18	9	26,5
311	7	4	9,8
312			
313	3	1	0,6
340	1	1	0,3
341			
342	2	1	1,1
343	25	12	34,9
350			

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	6	5811	9
Nombre d'heures de formation suivies	5802	166	5812	350
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031	4.089	58131	9.815
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	493	58132	1.017
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	6	5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	155	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0408628435	C-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

1. Principes généraux

1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités; aussi:

- à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ;
- l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnement et achats marchandises" ;
- les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;
- la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre: le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).

1.3. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

2. Actifs immobilisés

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 3 ou 5 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

* Terrains et constructions:

- terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps
- constructions: 3% à 10%
- les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.
- * Installations, machines et outillages: aménagements bâtiments: 5 % à 20 %
- * Mobilier: mobilier et équipement: 20 %
- * Matériel roulant: 20%

2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

3. Actifs circulants

3.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2 Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent des charges à imputer pour des projets internationaux.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION " SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE"
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

SCPRL "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Sébastien GONET
Associé

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique", nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 31 mai 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique" durant 10 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 6.914.916,70 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 659.260,48 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

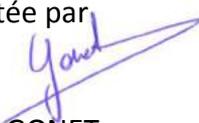
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Le 22 mai 2019.

La SCPRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"

Représentée par


Sébastien GONET

Réviseur d'entreprises associé